



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.2/1999/6  
3 août 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR, 1975  
(Vingt-septième session, 21 et 22 octobre 1999,  
point 4 c) de l'ordre du jour)

**ADMINISTRATION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE TIR (CCTIR)**

**Projet de budget et plan des dépenses de la CCTIR  
et du secrétariat TIR pour l'an 2000**

**Note du secrétariat TIR**

1. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la CCTIR a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en l'an 2000. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés sous la cote TRANS/WP.30/AC.2/1999/6, doivent être définitivement arrêtés et approuvés par la CCTIR à sa réunion de septembre. Les modifications éventuellement décidées par la CCTIR à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
2. Le projet de budget et le plan des dépenses pour l'année 2000 ne sont pas substantiellement différents de ceux qui ont été approuvés pour l'année 1999 et qui ont été publiés sous la cote TRANS/WP.30/AC.2/1999/1. Il y a cependant une légère augmentation, due à l'allocation de crédits pour le personnel administratif d'appui et à l'accroissement des dépenses prévues pour le personnel de projet conformément au barème des traitements des fonctionnaires de l'ONU applicable à Genève pour l'an 2000.
3. Le montant du droit prélevé sur chaque carnet TIR et la procédure relative à son recouvrement seront fixés dans l'accord entre la CEE et l'IRU, qui sera soumis au Comité de gestion, pour approbation, à sa prochaine session prévue au printemps 2000.
4. On trouvera ci-après le projet de budget et le plan des dépenses de la CCTIR et du secrétariat TIR pour l'an 2000. Le budget pour l'an 2000 s'élève à 794 644 dollars des États-Unis, mais le montant effectif à dégager

tournera autour de 500 000 dollars, en raison du solde positif du budget 1999, qui devrait dépasser les 300 000 dollars (voir le document TRANS/WP.30/AC.2/1999/5). Le nombre des carnets TIR à délivrer en l'an 2000 étant estimé à 2,5 millions, cela représenterait un droit de 0,195 dollar par carnet.

## PLAN DES DÉPENSES

Commission économique pour l'Europe, Division des transports  
Programme : Commission de contrôle TIR (CCTIR) et secrétariat TIR  
Intitulé du Fonds d'affectation spéciale : "TIR"; compte No : ZL-RER-8001.

Projet de plan des dépenses pour l'année 2000

<u>Rubrique</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u> (en dollars É.-U.)
1100	Personnel de projet	500 200
1101	Expert en douane (d'Europe orientale)	163 400
1102	Expert en douane (d'Europe occidentale)	163 400
1103	Expert en administration et en EDI	163 400
1104	Consultant	10 000
1300	Personnel administratif d'appui	69 600
1500	Voyages officiels	30 000
1600	Frais de mission	15 000
2100	Sous-traitance	5 000
4300	Loyers	25 000
4500	Achat de matériel de bureau	33 000
5100	Entretien du matériel de bureau	2 000
5300	Divers	5 000
<b>Total :</b>		<b>684 800</b>
Soutien au Programme (13 % du total)		89 024
15 % de Fonds de réserve de fonctionnement pour l'an 2000		102 720
15 % de Fonds de réserve de fonctionnement pour 1999		<u>-81 900</u>
Ajustement de la réserve actuelle		20 820
<b>Total général</b>		<b>794 644</b>

Besoins en ressources du Fonds d'affectation spéciale TIR  
pour l'an 2000

Personnel du projet (1100) : 500 200 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer les salaires de trois experts recrutés au grade L-3, au titre de contrats à durée déterminée. Ce montant comprend aussi les honoraires d'un consultant qui sera chargé de mettre en place la Banque de données internationale TIR, d'administrer le site Web de la CCTIR et de réaliser les travaux de recherche demandés.

Personnel administratif d'appui (1300) : 69 600 dollars É.-U.

Le montant proposé au titre de cette rubrique doit servir à financer les salaires du personnel administratif d'appui pendant un an, au grade G-3.

Voyages officiels (1500) : 30 000 dollars É.-U.

Le montant proposé au titre de cette rubrique doit servir à financer les frais de voyage du personnel du projet et du secrétaire de la Convention TIR.

Frais de mission (1600) : 15 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer les frais de subsistance et certains frais de voyage des neuf membres de la CCTIR, au cas où le gouvernement concerné n'est pas disposé à fournir les ressources nécessaires. (Base de calcul :

Indemnité journalière à Genève :

280 francs suisses, soit 182 dollars É.-U.  
(au taux de change officiel du 31 juillet 1999,  
à savoir 1,54 franc suisse pour 1 dollar)

3 (réunions à Genève) x 2 (jours) x 9 (personnes)  
x 182 dollars É.-U. = 9 828 dollars É.-U. arrondis à 10 000 dollars É.-U.  
+ billets d'avion (en cas de besoin ou d'urgence) 5 000 dollars É.-U.  
soit un total de 15 000 dollars É.-U.

Sous-traitance (2100) : 5 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à payer des entrepreneurs institutionnels qui fourniront éventuellement les services d'appui nécessaires aux conférences (location de matériel de bureau, salles de conférence, interprétation, moyens de transport locaux, etc.)

Loyers (4300) : 25 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer la location de trois ou quatre bureaux (selon leur taille) au Palais des Nations, à Genève.

Achat de matériel de bureau (4500) : 33 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer l'achat du matériel de bureau nécessaire (micro-ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, serveurs de bases de données, etc.), ainsi que le matériel et le logiciel pour la banque de données.

Entretien du matériel de bureau (5100) : 2 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer la réparation et l'entretien du matériel de bureau (micro-ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, etc.).

Divers (5300) : 5 000 dollars É.-U.

Le montant prévu au titre de cette rubrique doit servir à financer l'administration et le fonctionnement du secrétariat TIR (fournitures de bureau, frais de poste, frais de téléphone ou de télécopie, etc.).

-----